

Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 18 juin 2010

Etaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Chantal CHAIX, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire
- Yannick MAGNE, membre suppléante

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire
- Delphine FERRIGNO, membre suppléante

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Yvette PELEGRINA, membre titulaire
- Benoît PROST, membre suppléant

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Christian DELMAERE, membre suppléant

Pour la CCLVD :

- Stéphanie LAFONTAINE, directrice de la CCLVD

Etaient excusés : André LUIGGI (CVSD, représenté par D. FERRIGNO), Nicole PETIT (Montfort, représentée par Y. MAGNE), André RAVEL (Sourribes, représentée par B. PROST) et Frédéric ROBERT (Aubignosc, représenté par C. DELMAERE).

La réunion se déroule sous la présidence de M. LAUFERON, Président.
Mme Yvette PELEGRINA est nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18h00.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu de la séance précédente est mis au vote et *approuvé à l'unanimité*.

2 – PAYS DURANCE PROVENCE, OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Après avoir été introduit par M. LAUFERON, Jacques BONTE, Président du Pays, accompagné de B. CHAMPENOIS, chargé de mission, reprend l'historique du Pays et rappelle ses principes de fonctionnement.

La discussion s'engage sur le thème de l'habitat et plus particulièrement sur le projet d'O.P.A.H. L'OPAH permet, entre autres, d'obtenir des aides financières pour les communes qui font un PLU. La CC Moyenne Durance participe au financement de l'étude pré-opérationnelle car celle-ci n'oblige pas à engager la phase opérationnelle pour les communes qui ne le souhaitent pas. Il s'agit d'une phase de repérage. Meilleure connaissance des besoins des habitants.

P. ROUCAUD est gêné par le fait qu'il faille choisir des quartiers. Pourquoi la commune entière ne peut-elle pas être prise en compte ?

B. CHAMPENOIS : Le Pays est parti sur une OPAH multi-sites et une étude Pays. Le territoire est large. Rien n'est bloqué. De plus, OPAH et PAS (prog. d'aménagement solidaire) fonctionnent ensemble, selon les us et coutumes de la région.

P.ROUCAUD pose la question de la structure opérationnelle qui sera mise en place pour rendre l'OPAH effective.

B. CHAMPENOIS : Il existe des financements qui permettent de rémunérer quelqu'un ou un cabinet de consultants. Un choix sera à faire.

L'étude OPAH permet d'avoir un chiffrage des différents projets, ce qui est un préalable indispensable pour savoir si on veut ou non, réaliser une opération.

En ce qui concerne le P.A.S., B. CHAMPENOIS demande à ce que chaque commune communique ses projets et les enveloppes qui correspondent. Simplement 1 titre et 1 chiffre, dans un premier temps.

La participation à cette opération (étude pré-opérationnelle et volet énergie), à hauteur de 2810 €, pour l'année 2010, est acceptée à l'unanimité.

3 – BOUCLES LOCALES HAUT DEBIT, LANCEMENT DE LA CONSULTATION

La discussion se poursuit sur les nœuds de raccordement abonnés – zone d'ombre (NRA-ZO).

La CCLVD doit en construire deux : un pour Sourribes et un pour Montfort.

Ces deux NRA-ZO seront construits à partir du commutateur de Château-Arnoux, dans lequel plusieurs opérateurs sont présents.

Conclusion : il est impossible d'effectuer un constat de carence et de lancer une procédure de gré à gré avec France Télécom. Et le délai de prévenance des autres opérateurs, une fois le marché attribué, est de 6 mois.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de lancer un MAPA pour la construction des 2 NRA-ZO.

Le conseil communautaire remercie J. BONTE et B. CHAMPENOIS d'être venus discuter des projets du Pays et de leur avancement.

4 – QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Salignac : Besoin d'un renfort sur la cantine. Il y a actuellement 35 à 40 enfants inscrits par jour.

M. Le Président propose que quelqu'un soit recruté 2,5 heures/jour d'école pour la cantine, sachant que ce temps de travail pourra augmenter si besoin est pour la garderie périscolaire. Pour cela, attente des effectifs à la rentrée prochaine, car les CP sont susceptibles d'être scolarisés sur Salignac.

Accord à l'unanimité, pour embaucher quelqu'un en CDD, 2,5 heures/jour d'école, pour l'année scolaire 2010-11.

Aubignosc : Les remaniements consécutifs aux départs en retraite de 2 agents ont conduit à répartir le ménage de la mairie sur deux agents de la communauté et à augmenter le temps de travail de l'un des deux agents.

Unanimité :

- **pour la mise à disposition de 2 adjoints techniques, l'un pour 3 heures hebdomadaires en période scolaire, l'autre pour 5 heures hebdomadaires en période scolaire et 8 heures hebdo. hors période scolaire,**
- **pour augmenter le temps de travail de l'un des adjoints techniques de 23/35èmes à 24/35èmes.**

5 – PRET RELAIS POUR LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE-GARDERIE D'AUBIGNOSC

M. le Président demande au conseil l'autorisation de contracter un prêt relais pour financer les travaux de la cantine garderie, dans le cas où les subventions tarderaient à être versées.

Accord du conseil communautaire sur le principe du prêt, mais il précise que les prêts à court ou moyen terme sont généralement meilleur marché que les prêts-relais. Unanimité sur la solution la moins onéreuse.

6 – PRODUITS IRRECOUVRABLES

Sur proposition de M. le Trésorier, le Président demande l'accord du conseil pour mettre en non valeur la somme de 436,52 €. Il s'agit de sommes impayées dans le cadre des services périscolaires.

Accord à l'unanimité.

7 – TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2010-2011

Comme chaque année, Lou Jas augmente ses tarifs pour la fourniture des repas, conformément à l'indice de la consommation. Le prix d'achat, pour la communauté, passera de 3,45 € à 3,48 € TTC.

Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité de laisser les prix des repas enfants tels qu'ils étaient, à savoir 3,00 € pour le 1^{er} enfant, 2,70 € à partir du 2^{ème} enfant, mais d'augmenter le prix des repas adultes à 3,50 €.

8 – RAPPORT DE LA C.L.E.T. DU 18 MAI 2010 RELATIF AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENFANCE ET JEUNESSE.

Chantal CHAIX, élue Présidente de la CLET le 18 mai dernier, expose les conclusions de la commission. Le transfert de la compétence Enfance et Jeunesse ne porte pas sur des sommes importantes, donc la CLET propose de ne pas en porter les conséquences sur les attributions de compensation. Mme CHAIX fait également lecture de l'intérêt communautaire proposé pour cette compétence.

Où cet exposé, le conseil adopte, à l'unanimité, le rapport de la CLET et propose à chaque conseil municipal de délibérer sur celui-ci.

9 – RAPPORT D'ACTIVITES 2009

M. le Président fait lecture du rapport d'activités qui a été établi pour l'année 2009. Il rappelle que l'élaboration d'un tel rapport n'est obligatoire que pour les E.P.C.I. de plus de 3 500 habitants mais il propose tout de même d'en délibérer et de le transmettre aux différents conseils municipaux.

Approbation du rapport d'activités 2009, à l'unanimité.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- ALSH de Salignac : la directrice du centre aéré souhaite confectionner un repas par semaine avec les enfants. Pour cela, elle propose de demander une participation aux familles de 2 € (au lieu des 4 € prévus quand il s'agit de repas fournis par LOU JAS). ***Accord à l'unanimité.***
- C. CHAIX informe le conseil que le CCAS de Salignac a décidé de participer à hauteur de 0,50 €/repas/enfant de Salignac (quand ceux-ci sont facturés 4,00 € aux familles), dans le cadre du centre aéré, ceci afin que l'augmentation du prix des repas ne soit pas à la charge des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 18 JUIN 2010